

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Région de gendarmerie d'Île-de-France
et gendarmerie pour la zone de défense
et de sécurité de Paris

Décision n° 105503 du 25 novembre 2013 portant inscription au tableau d'avancement pour l'année 2013 de sous-officiers de réserve de la région de gendarmerie d'Île-de-France et de la gendarmerie pour la zone de défense et de sécurité Paris

NOR : INTJ1319034S

Le commandant de la région de gendarmerie d'Île-de-France et de la gendarmerie pour la zone de défense et de sécurité de Paris,

Vu le code de la défense;

Vu l'arrêté du 4 août 2010 fixant, pour la gendarmerie nationale, la composition et l'organisation de la commission prévue à l'article L.4136-3 du code de la défense;

Vu l'arrêté du 14 décembre 2012 portant délégation de pouvoirs du ministre de l'intérieur en matière d'administration et de gestion du personnel militaire de la gendarmerie nationale;

Vu l'arrêté du 20 février 2013 fixant, pour la gendarmerie nationale, les conditions à remplir pour être proposable au grade supérieur dans la réserve opérationnelle;

Vu la circulaire n° 51852 du 12 juillet 2013 relative à l'avancement des sous-officiers et militaires du rang de la réserve opérationnelle pour l'année 2013;

Vu les propositions formulées par la commission d'avancement en date du 21 novembre 2013,

Décide:

Article 1^{er}

Le tableau d'avancement pour l'année 2013 des sous-officiers de réserve de la région de gendarmerie d'Île-de-France et de la gendarmerie pour la zone de défense et de sécurité de Paris est arrêté ainsi qu'il suit :

Sous-officiers de réserve rattachés au corps des sous-officiers de gendarmerie – affectés en gendarmerie mobile :

Pour le grade de major de réserve, les adjudants-chefs de réserve :

Carementrant, Jean-Luc	Nigend : 136 608
Yoro, Simon	Nigend : 253 195
Fiszer, Alain	Nigend : 251 282

Pour le grade d'adjudant-chef de réserve, l'adjudant de réserve :

Poupaux, Raphaël	Nigend : 252 607
------------------	------------------

Pour le grade d'adjudant de réserve : *néant*

Pour le grade de maréchal des logis-chef de réserve, les gendarmes de réserve :

Divialle, Olivier	Nigend : 207 511
Rivaud, Julien	Nigend : 252 719
Thelineau, Philippe	Nigend : 252 994
Pinçon, Adeline	Nigend : 252 559
Thuilier, Antony	Nigend : 253 012
Leclercq, David	Nigend : 251 903
Bartouche, Hervé	Nigend : 250 268
Delhief, Thierry	Nigend : 250 990
Ovacik, Aytekin	Nigend : 252 411
Babin, André	Nigend : 250 227
Lhote, Stéphane	Nigend : 251 982

*Sous-officiers de réserve rattachés au corps des sous-officiers
de gendarmerie – affectés en gendarmerie départementale :*

Pour le grade de major de réserve, les adjudants-chefs de réserve :

Dodoz, Frédéric	Nigend : 251 086
Kœnig, Stéphane	Nigend : 251 779
Prudent, Stéphane	Nigend : 252 621

Pour le grade d'adjudant-chef de réserve, les adjudants de réserve :

Bourdon, Didier	Nigend : 250 496
Mariot, André	Nigend : 252 123
Taristas, Jean-Philippe	Nigend : 252 965
Joseph, Philippe	Nigend : 251 728
Tondu, Xavier	Nigend : 253 033

Pour le grade d'adjudant de réserve, les maréchaux des logis-chefs de réserve :

Thellier, Christophe	Nigend : 320 130
Dean, Xavier	Nigend : 250 944
Lanier, William	Nigend : 251 829
Ribereau, David	Nigend : 332 034
Colombel, François	Nigend : 250 783
Sautereau, Xavier	Nigend : 252 850
Hamelin, Frédéric	Nigend : 251 562

Pour le grade de maréchal des logis-chef de réserve, les gendarmes de réserve :

Ronteix, Gérard	Nigend : 316 713
Seignobosc, David	Nigend : 320 458
Hanne, Florent	Nigend : 251 570
Ferreira, Pédro	Nigend : 251 260
Pailloux, Bruno	Nigend : 252 420
Racamier, Olivier	Nigend : 180 071
Michelin, Dimitri	Nigend : 252 239
Charles, Laurent	Nigend : 250 701
Muller, Marc	Nigend : 252 319
Tessier, Laurent	Nigend : 252 988
Avignon, Bruno	Nigend : 250 217
Carpentier, Thierry	Nigend : 276 452
Housiau, Quentin	Nigend : 251 647
Aygalenq, Arnaud	Nigend : 250 220
Carlu, Christophe	Nigend : 250 632
Chaput, Christophe	Nigend : 250 697
Colliez, Stéphane	Nigend : 250 779

*Sous-officiers de réserve rattachés au corps des sous-officiers
du corps de soutien technique et administratif de la gendarmerie nationale : néant*

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 25 novembre 2013.

*Le général d'armée,
commandant la région de gendarmerie d'Île-de-France
et la gendarmerie pour la zone de défense et de sécurité de Paris,*
B. CARMICHAËL